

**De :** [Benoit SEYS](#)  
**A :** [Enquête publique PLUi](#)  
**Objet :** Remarques sur le zonage de Pont-Audemer  
**Date :** mercredi 16 octobre 2019 16:45:17

---

Bonjour,

Je me permets de vous faire part ci-dessous d'un problème concernant la modification du zonage dans le PLUi des terrains qui sont le long du chemin du milieu. La zone 1 au PLU en cours qui était définie en N - secteur de constructibilité limitée - est devenue une zone urbaine à caractère résidentielle. Les parcelles AV0115 et AV0116, qui étaient en zone N sont désormais répertoriées comme "zone urbaine à dominante d'activité économique - industrie autorisée - zone Uz dans le PLUi en cours de réalisation ! Ce changement de classement est très préjudiciable pour les raisons suivantes ;

- L'urbanisation industrielle des parcelles AV0115 et AV0116 nuirait énormément à la valeur des maisons aux alentours, sans que les propriétaires n'aient été informés.
- Cette zone industrielle augmenterait les seuils réglementaires de nuisance de bruit, d'odeur etc ....
- Le chemin GR224 fréquenté par de nombreux promeneurs se trouverait enlaidi.
- Des risques d'inondation, là ou nous avons besoin de prairies humides qui absorbent les ees et il ne semble pas raisonnable de bétonner davantage ce lieu.

Pour toutes ces raisons, je demande à la commune de protéger cette zone et ces parcelles en maintenant la qualification en zone N.

Cordialement.

Linda SEYS

56 ans

113 chemin des Hautes Planches

27500 PONT-AUDEMER